



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-02-68 ordonnant la fermeture de rue sur les lots 2 221 776 et 2 218 473 du cadastre du Québec (rue Jean-Huard, secteur Lévis)

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Fermeture de rue**

Le Conseil ordonne la fermeture de rue sur les lots 2 221 776 et 2 218 473 du cadastre du Québec, tel qu'illustré au plan annexé au présent règlement.

Adopté le 13 septembre 2004

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

(signé) André Hamel

André Hamel, maire suppléant

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 18 SEPTEMBRE 2004